

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DES SYNDICS DE L'ASSOCIATION FONCIERE URBAINE AUTORISEE
« LES JARDINS DE SERIGNAN »**

SEANCE DU 17.01.2020 à 15h

Le Conseil des Syndics de l'Association Foncière Urbaine Autorisée des Jardins de Sérignan,

- Régie par le Décret n°2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance n°2004-632 du 01 juillet 2004 relative aux Associations Syndicales de Propriétaires,
- Créée par Arrêté Préfectoral n°88-11-1080 du 02 décembre 1988, modifiée par arrêté préfectoral n°2013-II-45 du 7 janvier 2013:

S'est réuni : Dans le local mis à disposition sur place - Base de vie en bord de la RD 64 –
Au niveau du rond point d'accès situé au nord de la ZAC « Les Jardins de Sérignan »

Sur convocation écrite de son Président à chacun de ses membres, sur l'ordre du jour figurant sur les convocations, dont un exemplaire sera annexé à ce procès-verbal.

La feuille de présence, signée par chaque membre participant aux délibérations de ce conseil, sera également annexée à ce procès-verbal.

Sont présents.

Titulaires: ALBERT/SERRANO,

M. FABRE, CAMATS, SERRANO, NAVAEZ, FABRIGOULE, SERRANO

Pouvoirs : M. VIDAL à M. CAMATS , M. FAURE à M. SERRANO, M. LAISSAC à M. CAMATS, Mme COUDER à M. SERRANO, M. BOURREL à M. NAVAEZ

Absent(s) excusé(s) : Mme MARTIAL, M. COULOMB

Représentant la Mairie de Sérignan : M. GAUREL

M. CAMATS est nommé secrétaire de séance

Le conseil est présidé par Monsieur FABRE Marcel, Président de l'AFUA.

Plus de la moitié des membres du Conseil étant présents ou représentés, celui-ci peut valablement délibérer conformément aux statuts.

Monsieur le Président déclare la séance ouverte à 15h00.

ORDRE DU JOUR

1) Décision Modificative n°4

Monsieur le Président informe les Syndics qu'il faut procéder à ce virement de crédits :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	150 000.00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	- 150 000.00
TOTAL DEPENSES		

SECTION D'INVESTISSEMENT

1641	Emprunts et dettes assimilées	-1 100 000.00
21111	Terrains nus	1 100 000.00
TOTAL DEPENSES		

Le Conseil Syndical, sur proposition de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider ce virement de crédits N°4.

De tout ce qui a été dressé ci-dessus, procès verbal sur 1 pages avec 0 mot rayé nul.

La séance est levée à 15h45.

FABRE Marcel, Président de l'AFUA

AFUA "Les Jardins de Sérignan"
49 allée de la République
34410 SERIGNAN
04 67 82 55 62